

APEMSAC - Association pour l'élaboration de mécanismes de soutien pour les arts du cirque

Conseil d'administration 2006-1 : Lundi 18 septembre 2006, 14h @HLM

Relevé de décision

Présence

Membres du CA présents: SCC/ Luc Molins – SNC/Christophe Herry – Territoires de Cirque/ Marc Fouilland – FFEC/Christophe Crampette – Cie isis/Mare-Paule Bancel – Cie Pré-oc-coupé/Sandrine Pouillet – Arc en cirque/Eric Angelier – Ecole supérieure des arts du cirque de Rosny-sous-bois/Bernard Turin – Cirque Arlette Gruss/Alain Lhomme – Cirque Métropole/René Roquier – Ville du Mans/Yves Glisière – ADDM84/Bérengère Monnier – Le petite Quevilly/Gérard Marcon – 2Rue2cirque/Rémy Bovis – SFA/Jean-François Pujol

Membres du CA absents excusés : APIAC/Claire Peysson, donne pouvoir à Territoires de cirque/Marc Fouilland – Cirque Plume/Bernard Kudlak

Invités au CA : CNAC/Jean-François Marguerin, directeur - Hors Les Murs/ Stéphane Simonin et Gentiane Guillot - pour Rosny, Annie Goyer, directrice - pour le SCC, Emilie del Molino, coordinatrice.

Ordre du jour

- 1) Approbation de l'ordre du jour du CA et validation du PV de l'AGC
- 2) Rôle et fonctionnement du CA et du bureau
- 3) Appel à candidature des membres du bureau (cf. Article 13 des statuts : « Le Bureau est composé d'au moins quatre membres du Conseil d'Administration : un Président, Un Vice Président , un Trésorier , un Secrétaire »
- 4) Election des membres du bureau, signature des statuts (pour dépôt en préfecture)
- 5) Question de la présidence d'honneur (fonction à définir, voir qui serait pressenti, etc....)
- 6) Chantiers à ouvrir, groupe de travail, (méthode, régularité, financements des déplacements, secrétariat de l'Apemsac)
- 7) Cotisation: montant à fixer, appel à cotisation des adhérents à préciser, campagne d'adhésion à établir
- 8) Divers - quelle stratégie de communication (interne et externe) pour l'Apemsac?

Le quorum du CA étant atteint, le CA est ouvert à 14h25 et l'ordre du jour est approuvé.

1) Validation du PV de l'AGC

Le procès-verbal de l'Assemblée générale constitutive est validée à l'unanimité des membres du bureau présents et représentés. Par ailleurs, Jean-François Pujol/SFA va envoyer sa candidature pour devenir membre du CA de l'Apemsac groupe sectoriel Salarié.

2) Rôle et fonctionnement du CA et du bureau

Il est fait lecture des articles 12 et 13 des statuts de l'Apemsac sur les attributions du CA et du Bureau.

3) Appel à candidature des membres du bureau

Sont candidats à un poste au bureau :

SCC/Luc Molins, SFA/Michel Gautherin, Le Petit Quevilly/Gérard Marcon, Cirque Arlette Gruss/Alain Lhomme, Ecole de Rosny/Bernard Turin, Territoires de cirque/ Marc Fouilland, Ville du mans/Yves Glisière, Cirque Métropole/René Roquier, soient huit personnes.

4) Election des membres du bureau, signature des statuts

Suite au vote à bulletin secret, les huit candidats sont élus par le CA à la majorité comme membres de bureau de l'Apemsac.

Au poste de Président se présente Territoires de cirque/Marc Fouilland.

Au poste de Vice-Président se présentent le SCC/Luc Molins, l'école de Rosny/Bernard Turin, la Ville du Mans/Yves Glisière.

Au poste de trésorier se présente Le petit Quevilly/Gérard Marcon.

Au poste de secrétaire se présentent le SFA/Michel Gautherin.

Suite au vote à bulletin secret, sont élus par le CA à la majorité des voix :

Comme **président** : **Territoires de cirque**/Marc Fouilland (15 voix)

Comme **1^{er} vice-président** : **SCC**/Luc Molins (15 voix)

Comme **vice-président** : **l'école de Rosny**/Bernard Turin (14 voix)

Comme **vice-président** : **la Ville du Mans**/Yves Glisière(13 voix)

Comme **trésorier** : **Le petit Quevilly**/Gérard Marcon (15 voix)

Comme **secrétaire** : **le SFA**/Michel Gautherin (12 voix)

Comme membres du bureau : Cirque Métropole/René Roquier et Cirque Arlette Gruss/Alain Lhomme.

5) Question de la présidence d'honneur

Il est souligné l'importance d'une présidence d'honneur incarnée par une personnalité pouvant soutenir nos démarches. Les membres du CA n'ont pas, ce jour, de propositions sur la (les) personne(s) pouvant exercer ce rôle; M Latarget ayant décliné cette proposition.

6) Chantiers à ouvrir, groupe de travail, (méthode, régularité, financements des déplacements, secrétariat de l'Apemsac)

Dans un souci d'efficacité, le CA décide de créer 3 groupes de travail :

- **Groupe de travail 1** : Financements et Outils financiers

Responsables de groupe : **Gérard Marcon** (animateur), Rémy Bovis, Michel Gautherin

Réunion le 16 octobre à 14h à HLM et le 18 décembre 10h à HLM

- **Groupe de travail 2** : Champs d'intervention : Equipements-Emplacements-Lieux...

Responsables de groupe : **Yves Glisière, Sandrine Pouillet** (animateurs), Christophe Herry

Réunion le 01 novembre 14h à Auch/Circa

- **Groupe de travail 3** : De la formation initiale à la reconversion

Responsables de groupe **Bernard Turin** (animateur), Christophe Crampette, Eric Angelier, Bérengère Monnier. Réunion le 3 novembre à 18h à Auch/Circa et le 18 décembre 10h à HLM

Les groupes de travail sont ouverts à tous. Il est cependant nécessaire d'adhérer à l'association.

Le prochain CA est fixé au lundi 18 décembre 2006, 14h à HLM. Chaque groupe de travail devra lors des réunions et avant le prochain CA établir une sorte de plan d'action à présenter au CA.

Secrétariat de l'Apemsac :

Sur proposition du SCC et de la FFEC, le CA décide que le secrétariat général de la vie statutaire de l'Apemsac soit assuré par le SCC durant les 6 premiers mois (sept 06-mars 07), puis par la FFEC les 6 autres mois. Chaque groupe de travail doit cependant être autonome en terme d'animation, de synthèse de réunion et de transmission de l'information au secrétariat (pour la diffusion large de l'information).

Financements des déplacements :

N'ayant pas de perspectives d'autonomie financière à court terme, l'Apemsac ne peut rembourser les frais de transports de ses membres. Pour l'instant, c'est à chaque structure membre de supporter ces frais.

7) Cotisation: montant à fixer, appel à cotisation des adhérents à préciser, campagne d'adhésion à établir

Le CA de l'Apemsac décide que le montant de la cotisation est fixé exceptionnellement à 15 euros pour 2006 et à 60 euros annuels à partir de 2007. Un appel à cotisation sera rédigé et envoyé aux membres de l'Apemsac prochainement. De même un appel à adhésion et un courrier de demande d'adhésion pré-rempli sera rédigé et envoyé aux membres du CA pour diffusion dans leurs réseaux. Un compte bancaire au nom de l'Apemsac sera ouvert et les statuts signés déposés en préfecture.

8) Divers - quelle stratégie de communication (interne et externe) pour l'Apemsac?

Le CA souhaite qu'HLM se fasse relais d'information sur les actualités de l'Apemsac. Un communiqué de presse sur le début des travaux de l'Apemsac va être envoyé à HLM pour parution dans « Stradda » et envoi à la presse spécialisée.

Fin du CA à 17h.